



Licenciement motifs legitimes de resiliation

Par **gazelle85**, le **14/01/2008** à **15:23**

Bonjour

suite à mon licenciement j'ai du déménager et retourner vivre chez mes parents.
J'ai donc du mettre fin à mon contrat adsl avec neuf cegetel.

Or ces derniers me demandent des frais de résiliation alors que j'avais convenu avec un de leur conseiller que ces derniers ne me seraient pas imputés

Dans leur cvg ils parlent de motifs légitimes de résiliation sans frais mais quand on leur demande de préciser ils sont incapables.

Maintenant j'ai lu que le licenciement était bien un motif légitime de résiliation sans frais et j'aimerais savoir ce que je dois faire car neuf me doit dans ce cas précis de l'argent
Dois-je saisir le juge de proximité?

Merci d'avance

Par **gregoire552**, le **14/01/2008** à **19:22**

Bonjour,

Avant de saisir le juge de proximité, tenter de les rappeler, tout de suite après cet appel vous envoyez un courrier en recommandé avec accusé de réception en leur expliquant tout et que ce courrier fait suite à l'appel que vous avez passé.

Par **gazelle85**, le **14/01/2008** à **20:40**

j'ai déjà essayé par deux fois de négocier avec eux téléphones et courrier mais c'est impossible ils ne veulent rien savoir
maintenant la question que je me pose c'est est ce que je paye ou pas ce qu'ils me réclament sachant qu'en réalité c'est eux qui doivent de l'argent

Par **gazelle85**, le **19/01/2008** à **22:50**

bonsoir, le licenciement est-il considéré comme un motif légitime de résiliation merci